

N° 445. — Par arrêté du Gouverneur en date du 6 novembre 1901, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère a été accordée à la dame Teahurai a Punaa, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Lebihan.

N° 446. — Par arrêté du Gouverneur en date du 6 novembre 1901, pris en Conseil privé sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production des actes de décès de ses père et mère a été accordée à la dame Vavia a Tono, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Teohooteatua.

N° 447. — Par arrêté du Gouverneur en date du 6 novembre 1901, pris en Conseil privé, sur le rapport du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Teraimateata a Apa, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Toamaru.

N° 448. — DÉCISION *donnant délégation à M. Cor Secrétaire Général, pour procéder à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général.*

(Du 12 novembre 1901.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,

Vu l'article 24 du décret du 28 décembre 1885 instituant un
Conseil général dans la colonie,

DONNE DÉLÉGATION

à M. Cor, Secrétaire Général, pour procéder à l'ouverture de la
session ordinaire du Conseil général du 18 novembre courant.

Papeete, le 12 novembre 1901.

Signé : EDOUARD PETIT.
